



### **Généralisation du Permis d'Aménager multi-sites : une victoire opérationnelle pour une sobriété foncière soutenable.**

L'UNAM se félicite de l'adoption, hier, de la proposition de loi portée par le député Harold Huwart, visant à simplifier les procédures d'urbanisme.

« Cette réforme répond à une revendication ancienne des aménageurs : celle d'une simplification concrète qui devrait permettre à la fois d'accélérer les procédures mais aussi de concevoir des opérations d'aménagement d'ensemble sur des sites complémentaires, ouvrant également la voie à un modèle de sobriété foncière plus soutenable », déclare Nicolas Gravit, Président de l'UNAM.

« C'est une étape majeure dans la réussite effective de la sobriété foncière, de l'aménagement des friches, notamment dans les territoires détendus, mais aussi de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs en déprise. Les aménageurs disposent enfin d'un cadre plus agile et efficace pour travailler à des péréquations « gagnantes-gagnantes » au service de tous les territoires sans alourdir la dépense publique », souligne enfin Nicolas Gravit.

L'UNAM salue également la possibilité d'intégrer des sites à renaturer dans le périmètre des opérations multi-sites, qu'elle appelait également de ses vœux. Cette évolution constitue un levier essentiel pour faciliter les actions en faveur de la biodiversité dans les opérations d'aménagement.